



DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

publié le 04/05/2018

Changement de fonctionnement

Afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif Devoirs Faits, une nouvelle organisation va être mise en place pour la dernière période (du 30/05 au 29/06).

A chaque heure de permanence, de 13h30 à 14h les lundi / mardi / vendredi et en fonction de la disponibilité des personnels, nous proposerons aux élèves volontaires une séance de Devoirs Faits, toujours en petits groupes.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.